



# agir

# ADDICTIONS

LÉGISLATIONS, RECOMMANDATIONS, INNOVATIONS DESTINÉES AUX DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MAI 2021

# 12

Lieu de santé  
sans tabac



**La stratégie Lieu de santé sans tabac est essentielle à conduire dans nos établissements. En effet, même si nous avons tous beaucoup travaillé sur le développement de politiques de prévention du tabagisme et de prise en charge des fumeurs, force est de constater au quotidien que des étapes restent à franchir.**

**L**e rôle d'exemplarité que nous devons avoir au sein de nos établissements est encore trop souvent battu en brèche par des comportements individuels ou collectifs auxquels nous sommes nombreux à être confrontés. Je pense par exemple à la gestion des entrées et abords de nos établissements qui, malgré la loi d'interdiction de fumer dans le périmètre des lieux de santé, reste un point noir. Nous avons tous en tête des images de groupes de fumeurs, tant personnels que patients, devant les portes d'entrée et de mégots par terre.

Les offres de soins proposées en tabacologie se sont pourtant beaucoup étoffées ces dernières années. Parfaitement intégrées dans le cadre de la lutte contre les addictions, elles permettent par ailleurs un étroit maillage entre nos services cliniques et les acteurs extrahospitaliers.

Les appels à projets portés par les Agences régionales de santé et appuyés par le RESPADD sont donc de formidables leviers de [re]mobilisation des hospitaliers pour développer une politique de prévention globale et efficace tant auprès des professionnels que des patients et des visiteurs.

Il s'agit bien de préserver la non exposition au tabac dans tous nos lieux de santé à partir de formations complémentaires de nos personnels (repérage précoce de dépendances, prescription de substituts nicotiniques, etc.), de soutien au sevrage tabagique tant des professionnels que des patients, de mise en place et d'identification de lieux et d'environnements sans tabac, d'actions de sensibilisation et d'éducation à la santé ... mais surtout, il s'agit pour nous de mettre en œuvre une démarche structurée à partir de laquelle vont pouvoir s'engager tous les acteurs ! Une communication positive doit par ailleurs accompagner cette politique et promouvoir les actions mises en œuvre.

Il nous faut tous ensemble nous mobiliser et nous engager pour gagner cette bataille d'exemplarité individuelle et collective attendue des établissements de santé. En nous appuyant sur toutes nos forces internes et l'appui précieux que représente le RESPADD et en intensifiant la mise en œuvre des projets Lieux de santé sans tabac, nous pourrions réussir cet enjeu majeur de santé publique.

**Christophe Kassel**

Directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP,  
Université Paris-Saclay

## Sommaire

L'AUDIT LIEU DE SANTÉ  
SANS TABAC,  
UNE DÉMARCHÉ  
CERTIFIANTE

INTERVIEW  
Sarah Trotet,  
directrice de  
l'établissement  
Anas Le Courbat

ÉCHOS DE RÉSEAUX  
L'Alliance contre le  
tabac, une nouvelle  
identité pour de  
nouveaux objectifs

Ressources

Agenda

## L'AUDIT LIEU DE SANTÉ SANS TABAC, UNE DÉMARCHE CERTIFIANTE

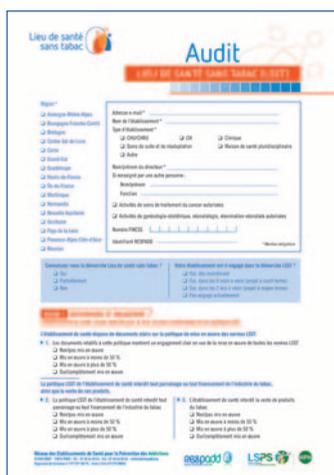
En 2019, 24 % des Français déclarent fumer quotidiennement et parmi eux, il est estimé que 80 % fréquentent chaque année un Lieu de santé. C'est pourquoi la place de ces établissements dans la lutte contre le tabagisme et l'accompagnement au sevrage est majeure. Pour accompagner au mieux les patients, les établissements peuvent implémenter une stratégie interne de lutte contre le tabac, comme par exemple la stratégie Lieu de santé sans tabac (LSST) proposée par le RESPADD. Au niveau international, un système de notation permet également de certifier la démarche de chaque établissement selon l'aboutissement des actions, il s'agit du Gold Forum.

### La stratégie Lieu de santé sans tabac

Le concept de mise en œuvre associe des normes fondées sur les preuves à un processus d'auto-évaluation permettant de soutenir l'engagement de l'établissement de santé dans la mise en place de sa stratégie LSST et de lui proposer des critères d'amélioration continue. Les normes internationales, révisées en 2015, investiguent les éléments clés réputés déterminants pour obtenir des résultats dans la mise en place d'une stratégie LSST :

- gouvernance et engagement ;
- communication ;
- formations initiales et continues ;
- identification, diagnostic et soutien au sevrage tabagique ;
- environnement sans tabac ;
- lieu de travail sain ;
- engagement dans la communauté ;
- surveillance et évaluation.

Chaque norme est étayée par des critères de mise en œuvre permettant de guider les établissements de santé dans leur stratégie et d'en identifier les marges d'amélioration possibles.



### L'audit Lieu de santé sans tabac

L'outil d'auto-évaluation LSST, l'audit Lieu de santé sans tabac, est une ressource pour la mise en œuvre d'un établissement de santé sans tabac. L'évaluation proposée est une étape importante pour analyser le niveau de mise en place des normes LSST. Elle fournit un processus robuste d'évaluation des performances et de planification en vue d'une amélioration systématique continue, y compris par l'identification de priorités et l'allocation des ressources appropriées. L'auto-évaluation soutient également les améliorations en fournissant un outil de comparaison objectif avec les autres établissements de santé et avec son propre établissement au cours du temps.

L'audit LSST s'articule autour des 8 normes internationales, pour chacune un certain nombre de critères sont évalués grâce à des questions. Le niveau de performance est donné par une note allant de 0 (non/pas mis en œuvre) à 3 (oui/complètement mis en œuvre). Le score maximum possible à l'audit est de 141 points.

Il est préconisé de faire remplir l'audit par son directeur et/ou son représentant. Cependant, il est très peu probable qu'une seule et unique personne au sein d'un établissement de santé dispose de toutes les informations nécessaires pour mener à bien le processus d'audit. Il est donc important que les différentes personnes responsables des différents aspects de la mise en œuvre interviennent. Cela peut comprendre les personnels soignants, non soignants, administratifs, techniques, de sécurité, etc. La ou les personnes principalement responsables de la politique LSST devront néanmoins coordonner la collecte des informations demandées et veiller à la compréhension du processus de l'audit. Plusieurs réunions et temps d'échange pourront donc être nécessaires pour un remplissage optimal, en particulier lorsqu'il s'agit d'une première fois.

Le remplissage de l'audit LSST est un outil unique d'amélioration des pratiques dans le cadre de la mise en place d'une stratégie Lieu de santé sans

tabac. Les établissements de santé ont la possibilité de faire valider leur résultat à l'audit LSST de manière indépendante en sollicitant la venue d'une équipe d'experts indépendante missionnée par le Réseau Lieu de santé sans tabac. Cette validation externe est une condition préalable obligatoire pour les établissements désireux de participer au processus GOLD Forum et de devenir ainsi membre de The Global Network GOLD Forum. Une validation externe implique un examen formel et structuré mené par des auditeurs expérimentés. Elle donne lieu à un retour d'information et à un rapport qui pourra servir de base à une amélioration de la stratégie LSST. Elle permet également de valider la reconnaissance du niveau de performance atteint conformément aux normes internationales.

Concrètement, le remplissage de l'audit LSST permet d'atteindre les niveaux suivants :

- **le niveau Bronze**, qui bénéficie uniquement d'une auto-évaluation : un établissement ayant obtenu au moins 27 points et moins de 107 peut s'auto-certifier « niveau Bronze level » dans sa mise en place de la stratégie LSST ;
- **le niveau Silver** (argent), qui bénéficie d'une évaluation externe par des auditeurs missionnés nationaux. Il s'applique pour un résultat à l'audit LSST entre 108 et 125 points inclus ;
- **le niveau Gold** (or), qui bénéficie d'une évaluation externe par des auditeurs missionnés internationaux. Il s'applique pour un résultat à l'audit LSST égal ou supérieur à 126 points.

### Les outils Lieu de santé sans tabac

Pour vous accompagner dans le remplissage de l'audit LSST et la mise en place d'actions adaptées à votre établissement, plusieurs outils sont proposés par le RESPADD :

- l'Audit Lieu de santé sans tabac (LSST),
- le guide d'accompagnement de l'Audit LSST,
- le livret « Mobiliser les lieux de santé pour favoriser l'arrêt du tabac »,
- le « Guide Hôpital sans tabac »,
- le livret « Prendre en charge les fumeurs dans les lieux de santé ».

D'autres outils sont également disponibles en téléchargement et à la commande sur le site du RESPADD.

## LA CERTIFICATION NIVEAU OR : LE GOLD FORUM

**Le GOLD Forum est le statut mondial de reconnaissance des établissements de santé ayant instauré une stratégie LSST de haut niveau conformément aux normes internationales.**

**A**tteindre un niveau de mise en œuvre élevé est une grande réussite, mais maintenir cette mise en œuvre au fil du temps exige un engagement considérable au niveau organisationnel. C'est tout l'objectif du GOLD Forum de motiver les services de santé à améliorer continuellement la qualité de la mise en œuvre des huit normes et de fournir une opportunité de partage d'expériences et de bonnes pratiques. Les membres du GOLD Forum, accrédités pour 4 ans, mettent en valeur leurs expériences et leur expertise par le biais de divers canaux en soutenant et motivant d'autres établissements au niveau local et international.

### Qui peut devenir membre du GOLD Forum ?

**T**ous les lieux de santé qui ont atteint un niveau élevé de mise en œuvre des normes internationales LSST et dont les résultats d'auto-évaluation ont été vérifiés et validés dans le cadre d'un processus national sont éligibles pour être nommés candidats à un processus GOLD. Les candidats nommés doivent avoir obtenu un score d'auto-évaluation égal ou supérieur à 126 et avoir démontré la mise en œuvre des éléments suivants :

- programme de prise en charge systématique du tabagisme,
- programme de promotion de la santé,
- environnement sans tabac,
- promotion d'un monde sans tabac parmi les professionnels de santé,
- suivi systématique et évaluation des actions entreprises,

- participation à des activités communautaires faisant la promotion d'un monde sans tabac aux niveaux local, régional et national.

Les candidats nommés au processus GOLD sont ensuite évalués par un jury international. Le processus GOLD est le processus par lequel les établissements de santé sont évalués pour devenir membre du GOLD Forum. Cela implique un engagement important des établissements de santé pendant plusieurs mois pour planifier et rassembler les éléments de preuves du niveau atteint, y compris la validation au niveau national. Cette première étape est nécessaire pour participer au processus international d'évaluation par le jury constitué.



Sarah Trotet est diplômée d'un MASTER 2 dirigeante de PME/TPE et titulaire d'une maîtrise en psychopathologie clinique et d'un diplôme d'état d'assistante sociale. Elle a débuté son parcours professionnel à Paris, comme directrice de services de maintien à domicile pour personnes âgées et handicapées (service de soins infirmiers (SSIAD) et équipe spécialisée Alzheimer). Elle exerce ensuite en tant que directrice dans un établissement de psychiatrie pour adultes (hospitalisation complète, hôpital de jour et centre médico-psychologique (CMP)). Elle est aujourd'hui directrice de l'établissement Anas Le Courbat en Indre-et-Loire.

**L'établissement Anas Le Courbat est un centre de soins de suite et de réadaptation spécialisé en addictologie situé en Indre-et-Loire. Impliqué depuis plusieurs années dans la lutte contre le tabagisme, l'établissement a atteint le niveau argent à l'audit Lieu de santé sans tabac en 2020, ce qui récompense notamment l'investissement de sa directrice Sarah Trotet et de ses équipes et l'ensemble de la stratégie mise en place, proposant des éléments de communication ainsi que des méthodes d'accompagnement au sevrage. Dans cet entretien, Sarah Trotet nous raconte la mise en place de la politique LSST dans son établissement.**

**Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre parcours et ce qui vous a amenée à prendre la direction de cet établissement ?**

J'ai un parcours dans le médico-social et le sanitaire qui me permet d'avoir une vue globale des filières de soins en général. J'ai pris la direction de cet établissement pour deux raisons : la première, les prises en charge du Courbat, à savoir les addictions et le stress post traumatique qui font partie de la santé mentale avec un grand S et grand M ; aussi cela faisait suite à mon « passage » dans un établissement de santé mentale. Les addictions et le stress post traumatisme sont en corrélation étroite avec l'état de santé mental et, à mon sens, méritent une attention particulière et des fonds spécifiques. La santé mentale devrait être au cœur des précoc-

upations de santé publique ainsi que les conséquences d'altération d'une « bonne » santé mentale. Les addictions tuent directement 70 000 personnes chaque année, sans compter les morts indirects et tous les autres problèmes de santé induits par des addictions et du stress post traumatisme.

**Quels sont les sujets de santé publique qui vous passionnent le plus ?**

Comme indiqué précédemment, la santé mentale ; il n'y a pas, à mon sens, assez de recherches mises en place pour comprendre les troubles psychiques et psychiatriques, pas assez d'investissement et de moyens humains et financiers pour accompagner dans la cité les personnes ayant des troubles psychiques et les soigner.

...EN EFFET, QUAND VOUS CONSTATEZ DANS LE REGARD DU PATIENT, LA JOIE ET LA FIERTÉ LORSQU'IL A RÉUSSI À ARRÊTER DE FUMER, ALORS QU'IL FUMAIT DEPUIS 40 ANS 30 CIGARETTES PAR JOUR, **ALORS CELA VOUS CONFORTE MILLE FOIS DANS LA DÉCISION D'ÊTRE DEvenu UN LIEU DE SANTÉ SANS TABAC.**

**L'établissement Anas Le Courbat se distingue principalement par sa mission de soins de suite et de réadaptation notamment en addictologie. Quels sont votre positionnement et vos engagements vis-à-vis de la lutte contre le tabagisme ?**

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet financé par l'ARS Centre-Val de Loire en août 2018. Le Courbat est un des rares établissements d'addictologie à être passé en Lieu de santé sans tabac.

L'établissement est devenu LSST le 1<sup>er</sup> septembre 2020 après 2 années de préparation avec l'ensemble de l'équipe et des partenaires. C'était un engagement collectif porté par tous les personnels et cela nous paraissait une évidence et en cohérence avec les prises en charge de l'établissement.

**Plus globalement, comment envisagez-vous les actions de prévention au sein de votre établissement ?**

Les actions de prévention sont envisagées :

- par des programmes spécifiques réalisés à travers des groupes d'information obligatoire pour les patients (s'apparentant à des programmes d'éducation thérapeutique, mais non labellisés) ;
- par des accompagnements individuels et hebdomadaires des patients par les infirmiers formés spécifiquement à la tabacologie ;
- en contactant le futur patient quelques jours avant son entrée

pour faire une intervention brève en tabacologie, nous permettant ainsi de débiter le sevrage.

**Quels sont selon vous les atouts d'une adhésion au RESPADD et d'une inscription dans la stratégie Lieu de santé sans tabac ? Quelle est votre perception de l'aide qui vous est proposée par le RESPADD ?**

Cela nous permet d'avoir accès :

- à de la formation continue ;
- à des informations facilement grâce au site internet ;
- à de l'aide pour la mise en œuvre et avoir des conseils pratiques et de qualité ;
- à une confrontation de nos points de vue ;
- à la disponibilité ;
- au réseau : qui nous permet de savoir ce que telle ou telle région a mis en place ;
- à une bonne connaissance des conduites addictives nous permettant de développer et d'enrichir nos connaissances.

**Pouvez-vous énoncer quelques axes stratégiques de votre politique de promotion de la santé pour les années à venir ? Avec quelle gouvernance ?**

Notre objectif est de consolider et maintenir le LSST, car à ce jour nous n'avons pas de financement pérenne pour maintenir les activités développées pour la prise en charge du sevrage tabagique. L'absence de financement pérenne remettra en cause cette prise en charge.

**Un mot pour conclure ...**

L'établissement de santé Anas Le Courbat, par sa décision de devenir LSST, a souhaité démontrer qu'un établissement de santé était là pour promouvoir la santé et qu'il était indispensable d'accompagner le sevrage ; les premiers résultats confortent l'ensemble de l'équipe du sens de leurs actions.

Notre retour d'expérience intéresse désormais d'autres établissements qui souhaitent mettre en place un Lieu de santé sans tabac.

C'est une grande fierté pour les équipes de s'être lancées dans cette aventure, malgré quelques résistances... En effet, quand vous constatez dans le regard du patient, la joie et la fierté lorsqu'il a réussi à arrêter de fumer, alors qu'il fumait depuis 40 ans 30 cigarettes par jour, alors cela vous conforte mille fois dans la décision d'être devenu un Lieu de santé sans tabac.



À gauche, Mme Françoise Travers, infirmière référente du dossier LSST et à droite, Mme Sarah Trotet, directrice de l'établissement Anas Le Courbat.

## QUELQUES CHIFFRES DE FRÉQUENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

**60**  
PATIENTS PAR JOUR  
EN MOYENNE

FILE ACTIVE :  
**400**  
PATIENTS  
PAR ANNÉE

MOYENNE D'ÂGE :  
**44** ANS

**80 %**  
D'HOMMES ET  
**20 %**  
DE FEMMES

# L'ALLIANCE CONTRE LE TABAC : UNE NOUVELLE IDENTITÉ POUR DE NOUVEAUX OBJECTIFS

**L'Alliance contre le tabac (ACT) regroupe un ensemble d'acteurs impliqués dans la lutte contre le tabagisme et mobilise toutes les parties prenantes, des décideurs aux médias, pour communiquer et informer chacun sur les méfaits du tabac. Avec une refonte de leur identité visuelle et la perspective de nouveaux projets sur la dénormalisation du tabac, l'ACT modernise son image et déploie une large campagne de communication sur les impacts peu connus du tabac sur l'environnement et la société. Dans cet entretien, Marion Catellin, directrice de l'ACT, nous propose de revenir sur les fondements de leurs travaux, les objectifs poursuivis et les enjeux de communication autour de la lutte contre le tabac.**

**Pouvez-vous nous présenter l'ACT, son histoire, ses objectifs et ses moyens ?**

**L'**ACT-Alliance contre le tabac est une fédération d'associations de lutte contre le tabac engagée au service de la santé publique.

Fondée en 1991 par le Pr. Maurice Tubiana à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Evin dont il fut l'un des principaux artisans, l'ACT, lobby d'intérêt général, mène une politique engagée de prévention aux niveaux national et international à la faveur du renforcement du contrôle et de la dénormalisation du tabac.

En tant que porte-parole de 23 membres associatifs majeurs dans la lutte contre le tabagisme sur tout le territoire national, l'ACT mène des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer afin de peser sur le débat public pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts d'une industrie mortifère redoublant d'efforts pour vendre ses produits addictifs.

Dans une société où les sources d'information sont multipliées et où le savoir peut être manipulé, l'ACT se fait le devoir depuis plus de trente ans d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et d'être ainsi la voix de référence pour protéger toutes les générations présentes et futures.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise ainsi collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2030 la première génération en France libérée des méfaits du tabac et de son industrie.



**L'ACT fonde ses actions sur l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. De quoi s'agit-il ? Quels sont les engagements de la France en lien avec cette convention ?**

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) est le premier traité initié par l'Assemblée mondiale de la Santé, l'organe décisionnel suprême de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'objectif « avoué » des 38 articles de la CCLAT est de « protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée de tabac » responsables d'une pandémie industrielle dévastatrice faisant plus de 110 millions de morts dans le monde depuis le début du 20ème siècle. Si aucune mesure d'ampleur n'était prise à l'échelle mondiale, ce chiffre représenterait 1 milliard au XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce premier traité international de santé publique décrit l'ensemble des mesures ayant pour objet de contrer cette pandémie non pas en interdisant la commercialisation des produits du tabac (prohibition) mais plutôt en donnant aux pays signataires les lignes directrices et les outils dont l'efficacité a été scientifiquement démontrée pour lutter contre le tabagisme.

Depuis la conclusion des négociations début 2003, la CCLAT a été ratifiée par 180 pays (~92 % de la population mondiale est donc concernée, sur 196 Pays), la France s'étant engagée à suivre les recommandations du traité en le ratifiant dès le 19 octobre 2004.

**Où en est son application en France ?**

La France demeure l'un des pays où l'arsenal juridique est le plus strict et développé au monde et répond en ce sens à la majeure partie des recommandations formulées par la CCLAT et ses directives d'application, fondées sur les bonnes pratiques, adoptées notamment lors de la Conférence des parties de 2008. Malheureusement ces dispositions juridiques pour protéger la santé de tous ne sont encore qu'incomplètement appliquées en France.

Un certain nombre de dispositions ne sont à ce jour pas entièrement mises en œuvre, en particulier concernant l'application de l'article 5.3 de la CCLAT relatif à la protection des politiques publiques à l'égard de l'interférence de l'industrie du tabac. Concrètement, par cette disposition, la France s'est engagée à mettre tout en œuvre pour empêcher l'industrie du tabac d'influencer les politiques de santé publique. En pratique, peu de décideurs connaissent cette disposition, et s'entretiennent dans la plus grande opacité avec des représentants de l'industrie œuvrant âprement, en particulier lors des négociations annuelles sur les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale de l'année suivante, pour



empêcher toute augmentation fiscale sur les produits du tabac ou toute mesure venant réduire l'attractivité de ses produits.

**Vous avez récemment modernisé votre identité visuelle et construit un nouveau logo. Quels sont les enjeux qui accompagnent ce renouvellement ?**

Dans le cadre du projet de dénormalisation du tabac en France mené par l'Alliance contre le tabac, il s'agit non seulement de changer la perception sociale du tabac et de son industrie en France, mais également de « renormaliser » le contrôle du tabac et de ses acteurs.

Nous avons estimé que ce changement de perception devait commencer par une réflexion profonde du positionnement de l'ACT, en tant que fédération des associations majeures de lutte contre le tabagisme en France, auprès du grand public comme des médias et des décideurs et de sa façon de se représenter auprès d'eux.

Nous avons ainsi souhaité refondre notre identité visuelle en accord avec les objectifs que s'est fixée l'ACT : être un émetteur de référence, crédible et impactant, auprès des médias et des décideurs et apparaître comme un groupement d'ONG dépoussiéré de son image « hygiéniste » et froide auprès du grand public. C'est ainsi que l'Alliance est devenue l'ACT – Alliance contre le tabac, pour incarner l'ACTeur d'une nouvelle dynamique de lutte contre le tabac.

**Parlez-nous de votre projet de dénormalisation du tabac. De quoi s'agit-il ? Quels sont vos moyens et quelle est votre stratégie de communication ?**

Le programme de dénormalisation du tabac en France financé pour 4 ans (2020-2023) par le fonds de lutte contre les addictions est développé par l'ACT en partenariat avec 8 structures associatives dont 6 membres de l'ACT. Il représente une chance pour contribuer, en complémentarité des actions initiées par les institutions de santé publique, à l'émergence de la première génération sans tabac à l'horizon 2030.

Initiée outre Atlantique au début des années 2000, la dénormalisation vise à changer la perception du tabac en mettant en lumière non pas exclusivement les conséquences sanitaires de ce produit, ce qui demeure essentiel en termes de prévention, mais plus particulièrement les méfaits sociaux, économiques et environnementaux, méconnus du grand public, d'une industrie à la source d'une pandémie responsable de plus de 8 millions de décès par an dans le monde et de 75 000 décès par an en France.

Par des actions de relations publiques (organisations d'événements, mobilisations d'influenceurs sur les réseaux sociaux et de personnalités connues du grand public) intégrées à des campagnes médias traditionnellement menées par l'industrie, l'objectif est de renverser la donne pour changer la perception du tabac et de son industrie en France, le tabagisme étant en effet à ce jour encore entendu dans la société comme une pratique sociale « normale » relevant d'un choix personnel, d'une liberté individuelle.

Ce projet socle repose sur une approche en trois temps :

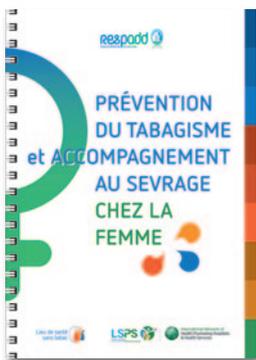
- 1) renouveler la *storytelling* et l'image de la lutte contre le tabac par le renouvellement du discours de l'ACT et de ses partenaires autour de thématiques méconnues du grand public ;
- 2) structurer ce discours autour de campagnes de sensibilisation à l'attention du grand public et des médias ;
- 3) développer une stratégie de plaidoyer ciblée auprès des décideurs politiques afin de renforcer l'application de mesures de contrôle et poursuivre leur développement.

Ainsi, une stratégie de communication axée autour de 3 leviers articulés simultanément, campagne médias grand public ; stratégie de relations presse ; stratégie de plaidoyer auprès des décideurs politiques, permettrait d'agir efficacement sur deux éléments essentiels de dénormalisation : une demande raréfiée en raison d'une attractivité moindre de produits du tabac et une offre toujours plus limitée en raison de mesures de contrôle renforcées.

**Pour conclure, quels sont vos projets à plus long terme, les prochains temps forts de votre communication ? Et quel est, selon vous, l'avenir promis à la lutte contre le tabagisme ?**

Après cette année de construction opérationnelle pour mettre en œuvre le programme de dénormalisation, l'ACT, en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie, va mener sa première campagne de sensibilisation grand public le 27 mai prochain, en amont de la Journée Mondiale Sans Tabac, au sujet du ciblage des femmes par l'industrie du tabac et des conséquences sanitaires spécifiques que revêt le tabagisme féminin. À travers un dispositif de campagne intégré, il s'agira de sensibiliser le grand public notamment par la diffusion de 3 spots mettant en scène des personnalités féminines connues ayant eu un parcours singulier pour affirmer leurs choix ou modes de vie, et ce mis en perspective avec leur lien au tabac. Ce lien est explicité pour montrer combien il représente un combat à part entière pour s'émanciper d'un autre système d'enfermement opéré celui-ci par l'industrie du tabac. Une conférence de presse assortie de partenariats médias seront également activés pour diffuser nos messages auprès de l'audience la plus large possible. À la fin de l'année 2021, une autre campagne de ce type sera conduite autour de la thématique Tabac et Droits des enfants et 6 autres de plus d'ici 2023.

Grâce à ce programme, l'ACT dispose de nouvelles bases structurantes solides pour franchir avec ses partenaires et ses membres une étape décisive dans la lutte contre le tabac en France en participant activement à une prise de conscience majeure en particulier d'une jeunesse plus que jamais sensible aux questions de responsabilités environnementales et sociétales et en quête de liberté et de vérité dans un monde digitalisé où règnent les fake news. Par ce changement que l'on espère fort, l'ACT et ses membres disposeraient de toutes les conditions pour remplir leur objectif ultime : contribuer à l'émergence des premières générations sans tabac.



### ► PRÉVENTION DU TABAGISME ET ACCOMPAGNEMENT AU SEVRAGE CHEZ LA FEMME RESPADD

Après la publication du guide « Tabagisme & santé mentale », ce nouvel outil s'intéresse au tabagisme chez la femme, depuis sa prévention jusqu'à sa prise en charge, et vient compléter la gamme d'outils développés par le RESPADD dans le cadre de la stratégie Lieu de santé sans tabac (LSST).

À destination des professionnels de santé, ce guide regroupe des informations théoriques sur l'épidémiologie et les conséquences du tabagisme mais aussi une partie plus pratique sur comment intervenir et accompagner les femmes dans le sevrage tabagique.



### ► REPÉRAGE PRÉCOCE ET INTERVENTION BRÈVE EN SANTÉ SEXUELLE EN CONTEXTE ADDICTOLOGIQUE RESPADD

Ce guide à destination des professionnels de premier recours (médecins généralistes, pharmaciens et IDE) mais aussi des professionnels du champ de la santé sexuelle s'intéresse au lien entre santé sexuelle et addictologie et à la prise en charge commune de ces deux problématiques.

Par le biais de trois thématiques, l'exposition au risque de grossesse non-désirée et d'infections

sexuellement transmissibles, les troubles et dysfonctions sexuels et les violences sexuelles, cet outil pratique propose un guide d'entretien pour aborder la santé sexuelle avec ses patients et leur proposer une prise en charge adaptée, basée sur la méthodologie du repérage précoce et de l'intervention brève, ainsi qu'une orientation spécifique.

### École de santé sans tabac



**Pour renforcer la stratégie de lutte contre le tabagisme développée au RESPADD et pour étendre à de nouveaux lieux le label « sans tabac », nous proposons dès à présent un nouveau logo : École de santé sans tabac. Celui-ci permettra d'identifier et d'accompagner les lieux d'enseignement en santé impliqués dans une telle démarche.**

## AGENDA



■ **12 OCTOBRE 2021, PARIS**  
**28<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU RÉSEAU DES HÔPITAUX ET STRUCTURES DE SANTÉ POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ**  
**« DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT AU SERVICE DE LA SANTÉ »**



■ **7 AU 9 DÉCEMBRE 2021, PARIS**  
**CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ALBATROS ET DE LA WADD (WORLD ASSOCIATION DUAL DISORDERS)**  
**« QUAND LES ADDICTIONS METTENT AU DÉFI LES AUTRES DISCIPLINES »**

## agirADDICTIONS

Bulletin bi-annuel du Respadd

Mai 2021 – N° 12

ISSN (imprimé) 2430-1361

ISSN (en ligne) 2739-1922

Directrice de publication : Anne Borgne

Directeur de rédaction : Nicolas Bonnet

Comité de rédaction : Nicolas Bonnet, Marianne Hochet

Secrétariat : Maria Baraud

Ont collaboré à ce numéro :

Nicolas Bonnet, Marion Catellin, Marianne

Hochet, Christophe Kassel, Sarah Trotet

© Textes et visuels : Respadd 2021

Bernard Artal Graphisme / Imprimerie Peau

Tirage : 2 000 exemplaires

### RESPADD

Réseau des Établissements de Santé pour la Prévention des Addictions

96, rue Didot – 75014 Paris

Tél. : 01 40 44 50 26 – Fax : 01 40 44 50 46

contact@respadd.org – www.respadd.org

Organisme de formation n° 117 537 160 75

Siret n° 414 419 275 00048

► Retrouvez-nous sur twitter <https://twitter.com/respadd>

